

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2019-06-342**

Objet : Signature d'un avenant 2019 à la convention de partenariat avec Gard Tourisme pour l'animation de la commission tourisme et des actions touristiques menées sur le territoire du PETR.

Séance du 27 février 2018
Date de convocation : 29 novembre 2018
Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative
Membres présents : 29 titulaires et/ou suppléants + 1 avec voix consultative
Membres votants présents : 27
Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 10
Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0
Procuration non retenue : 0
Nombre total de voix : 33
Le quorum est atteint : 27/44

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept février, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Rapporteur : M. Laurent PELISSIER,

Exposé :

Depuis la création du Pays en 2006 puis du PETR, une convention est signée avec Gard Tourisme (ex CDT : Comité Départemental du Tourisme) pour la mise en place d'une animation dédiée aux professionnels du tourisme, l'animation de la commission tourisme du PETR ainsi que la mise en œuvre d'actions visant au développement du tourisme en générale et plus particulièrement sur notre territoire, du tourisme durable.

Chaque année un avenant est signé entre le PETR Vidourle Camargue et Gard Tourisme pour la mise en œuvre de la convention. Le PETR propose de reconduire la convention avec Gard Tourisme et de signer l'avenant annuel de mise en œuvre.

Principal objectif : Coordination des actions, optimisation et mutualisation des moyens pour plus de cohérence et d'efficacité.

Moyens mis en place :

- Par Gard Tourisme :

Affectation d'un animateur touristique pour l'accompagnement de la stratégie locale de développement touristique, l'appui technique, l'animation de la commission tourisme du Pays ou des groupes de travail spécifiques, l'animation des réseaux créés sur le territoire, la coordination avec les programmes européens dans le cadre de la coopération.

- Par le PETR :

Mise en place et suivi du projet de développement touristique du PETR, la concertation avec les acteurs du tourisme local et les élus.

L'avenant annuel :

- Il précise les missions confiées à l'animateur pour la période,
- Il établit la liste des actions en faveur du tourisme en 2019,

- Les crédits feront l'objet d'une inscription budgétaire au Budget primitif du Syndicat Mixte. Le coût de la mission tourisme est évalué en 2019 à 11 500 € de frais d'animation et 32 558,35 € pour les actions.

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'approuver les termes de l'avenant ci-joint,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Résultat du vote :

Vote pour : 33

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président

Pierre MARTINEZ



Syndicat Mixte
PETIT
Vidouze
Camargue



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le : 07.03.19
- Sa publication le : 07.03.19

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :
Le directeur général des services, Yannick Reboul